

Trophées de l'Innovation Sociale

Règlement général 2026

Groupe Arcade-VYV

Le Groupe Arcade-VYV lance la 12^e édition des Trophées de l'Innovation Sociale, en partenariat avec l'ALFI et Arcade Développement.

Ces Trophées s'inscrivent dans une ambition forte : valoriser et accompagner la robustesse des initiatives que vous portez, au service d'un objectif commun : la santé sociale des habitants.

Au-delà d'un moment de distinction, ils mettent en lumière ce que vos projets produisent réellement ; ils valorisent leur capacité à répondre à des besoins, à mobiliser des acteurs, à durer et à inspirer d'autres territoires.

En participant, vous contribuez à faire vivre vos projets dans la durée et à nourrir une dynamique collective autour du lien social et de son importance pour la santé.

Deux catégories sont ouvertes :

- Les **Trophées de la santé sociale**, pour les projets portés par les **organismes Hlm du Groupe** avec des habitants et partenaire(s) de leur territoire, dans le champ de l'économie sociale et solidaire ;
- Les **Trophées Collaborateurs – Arcade Développement**, pour les **salariés des entités du Groupe engagés, à titre privé et bénévole**, dans le secteur associatif.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 15 septembre 2026 à 23h59.

Les projets seront mis en lumière lors de la cérémonie du **4 novembre 2026** à Paris, un temps fort dédié aux rencontres, au partage de savoir-faire et à la diffusion des initiatives.

Le règlement général précise ci-après les modalités de candidature. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice : diane.lacouture@alfi-asso.org ; jeremy.liagre@alfi-asso.org

Merci pour votre engagement et votre participation !

« La santé sociale désigne la quantité et la qualité adéquates de relations dans un contexte particulier permettant de satisfaire le besoin qu'a une personne d'avoir des relations humaines qui importent vraiment. » (Organisation Mondiale de la Santé, 2025)

« Souvent laissée pour compte, la santé sociale est la troisième dimension mentionnée dans la définition que donne l'OMS de la santé comme étant un état de complet bien-être physique, mental et social [...]. » (Organisation Mondiale de la Santé, 2025)

Retrouvez toutes les informations sur l'*Trophées de l'Innovation Sociale*, sur la page Internet dédiée, accessible [ici](#).

A vos candidatures !

Référents des ESH et
coopératives Hlm : cliquez ici
pour découvrir le règlement
général des Trophées de la
"santé sociale"

Salariés bénévoles dans le secteur
associatif : cliquez ici pour découvrir
le règlement général des Trophées
"Collaborateurs - Arcade
Développement"

Qui peut participer ?

Ces Trophées valorisent des projets portés par les **Entreprises Sociales pour l'Habitat** et **coopératives Hlm** du Groupe Arcade-VYV, qui :

- favorisent la santé sociale des **habitants**,
- s'appuient sur un **partenariat** avec un ou plusieurs acteurs de leur territoire, dans le champ de l'économie sociale et solidaire.



Tout projet présenté doit nécessairement être multi-acteurs, c'est-à-dire mobiliser l'ESH ou la coopérative Hlm, les habitants et au moins un partenaire. Il doit s'agir d'un projet structurant, qui doit avoir déjà démarré au moment où il est présenté.

Comment candidater ?

Pour candidater, l'ESH ou la coopérative Hlm doit transmettre ...



1. La **fiche** accessible [ici](#), que vous aurez complétée pour présenter votre projet
2. **Quelques photos** illustrant le projet (3 à 5 photos)
3. Une **vidéo de présentation** selon les modalités précisées en page suivante

...au plus tard le **15 septembre 2026** (23h59), aux adresses suivantes :



diane.lacouture@alfi-asso.org

jeremy.liagre@alfi-asso.org



De plus, l'ESH ou la coopérative Hlm doit organiser une **délégation** (salariés, habitants, partenaires) afin de venir présenter le projet lors de la cérémonie du **4 novembre 2026**, selon les indications transmises par l'ALFI.



Besoin d'inspiration ? Retrouvez les projets présentés lors de l'édition 2025 :

- Dans le livret des Trophées : [ici](#)
- En vidéo : [là](#)






Zoom : comment réaliser la vidéo de présentation du projet ?

La vidéo de présentation doit respecter une durée maximale de **2 minutes 30**. Vous pouvez, au choix :



Quelques indications techniques complémentaires :

Vous pouvez filmer avec le matériel de votre choix :

	FORMAT	ORIENTATION	MUSIQUE
 Caméra digitale	FULL HD / 1080p 1920x1080 pixels 25 IPS (images par secondes) .MP4, .MOV, .AVI...	  ORIENTATION PAYSAGE	AUTORISÉE Si vous avez les droits d'utilisation Sinon n'en mettez pas Nous nous en chargerons
 Appareil Photo			
 Smartphone			

Exportation

Quand vos séquences ou votre montage sont finalisés, il faut les exporter.

Le format le mieux adapté au transfert est le mpeg4

Vous le trouvez sous les dénominations :
mpeg, mpg, mp4.

Si vous rencontrez lors de l'export un paramètre de compression, choisissez une valeur qui permet de conserver au mieux la qualité de la vidéo.

Nous acceptons aussi les formats
.MOV
.AVI

A RETENIR

Format de fichier Mpeg4

*Pour toute question, n'hésitez surtout pas à contacter l'équipe de l'ALFI :
diane.lacouture@alfi-asso.org ;
jeremy.liagre@alfi-asso.org*

Les projets sont déposés. Et après ?

Ils seront valorisés dans le réseau Arcade-VYV Solidarités



Cérémonie le 4 novembre 2026 avec projection des films des projets et séquences participatives



Livret des Trophées avec répertoire des porteurs de projets ; articles de presse et communications sur les réseaux sociaux...



Mises en relation entre porteurs de projets, avec des partenaires financeurs ou institutionnels...

4 prix seront attribués

1^{er} prix du jury

5 000 euros

2nd prix du jury

3 000 euros

Coup de cœur de l'ESS

2 000 euros

Prix du public

2 000 euros

Par le biais des ESH et coopératives Hlm, les dotations seront affectées à un ou plusieurs partenaires des projets lauréats.

● Prix attribués par le jury des Trophées

● Prix décernés par les participants à la cérémonie des Trophées

avec 4 critères mis en avant

Les 2 critères socles = ceux que nous rechercherons et valoriserons dans tous les projets

Effets sur la santé sociale des habitants

Les habitants peuvent développer des liens de qualité et participer activement au projet.

Dynamique partenariale qualitative

Le projet repose sur un ou plusieurs partenariat(s) fluide(s) et utile(s), dans le champ de l'ESS.

Les 2 critères complémentaires = ceux qui aideront à départager les projets et à désigner les lauréats

Potentiel de pérennisation

Le projet ne revêt pas un caractère événementiel ponctuel ; l'entité souhaite le réitérer/l'inscrire dans le temps.

Potentiel de reproductibilité

Le projet pourrait être étendu ou adapté sur d'autres territoires du Groupe.

Qui peut participer ?

Ces Trophées s'adressent aux **salariés** des entités du Groupe Arcade-VYV, **bénévoles** à titre privé dans une association ancrée sur le territoire hexagonal, qui intervient au service de la santé sociale en :

- participant à la lutte contre les exclusions et les inégalités,
- favorisant l'insertion et l'égalité des chances,
- créant du lien social.



Ces différentes actions constituent l'objet social d'Arcade Développement, coopérative qui porte ces Trophées, et souhaite ainsi valoriser l'engagement des collaborateurs des entités du Groupe Arcade-VYV.

- ✓ De nombreuses formes de bénévolat sont éligibles : au sein des associations d'aide alimentaire, de soutien scolaire, de lien social par le sport... et bien d'autres encore !
- ✓ Tout projet déjà présenté lors d'une précédente édition des Trophées peut être soumis une seconde fois, sauf s'il a déjà été primé.
- ✓ Plusieurs salariés d'une même entité peuvent candidater.
- ✗ Un salarié qui serait bénévole dans une association à caractère religieux ou politique peut candidater à ces Trophées, à la seule condition que ladite association soit reconnue comme un partenaire historique du mouvement Hlm, et que le projet présenté par le salarié dans le cadre des Trophées ne porte pas de dessein politique ou religieux.

Comment candidater ?

Pour candidater, merci de transmettre ...



1. La **fiche** accessible [ici](#), que vous aurez complétée pour présenter **synthétiquement** votre action
2. **Quelques photos** illustrant votre engagement bénévole (3 à 5 photos)
3. Une **vidéo** de présentation, **courte et simple**, selon les modalités précisées en page suivante
4. Les **statuts** de votre association



...au plus tard le **15 septembre 2026** (23h59), aux adresses suivantes :

diane.lacouture@alfi-asso.org

jeremy.liagre@alfi-asso.org



Besoin d'inspiration ? Retrouvez les projets présentés lors de l'édition 2025 :

- Dans le livret des Trophées : [ici](#)
- En vidéo : [là](#)

Zoom : comment réaliser la vidéo de présentation du projet ?

La vidéo doit vous permettre de présenter simplement votre engagement bénévole, en **2 minutes 30** maximum, à partir de 4 questions clés :

- Quelles actions votre association mène-t-elle ?
- Quel est son territoire d'intervention ?
- Que faites-vous au sein de l'association ?
- Quels sont ses projets et besoins pour la suite ?

Vous pouvez réaliser la vidéo comme vous le souhaitez. Vous pouvez par exemple :

Fournir une vidéo mixant interview, immersion au sein de votre association...

Envoyer une vidéo simple dans laquelle vous vous filmez vous-même. Nous nous chargerons du montage : assemblage avec les photos que vous aurez envoyées...

Ne pas vous filmer si vous ne souhaitez pas apparaître à l'écran, et envoyer simplement des photos ainsi qu'un texte de présentation que nous nous chargerons d'assembler

Quelques indications techniques complémentaires :

Vous pouvez filmer avec le matériel de votre choix :



Caméra digitale



Appareil Photo



Smartphone

FORMAT

FULL HD / 1080p
1920x1080 pixels
25 IPS (images par secondes)
.MP4, .MOV, .AVI...

ORIENTATION



MUSIQUE

AUTORISÉE
Si vous avez les droits d'utilisation

Sinon n'en mettez pas
Nous nous en chargerons

Exportation

Quand vos séquences ou votre montage sont finalisés, il faut les exporter.

Le format le mieux adapté au transfert est le mpeg4

Vous le trouvez sous les dénominations :
mpeg, mpg, mp4.

Si vous rencontrez lors de l'export un paramètre de compression, choisissez une valeur qui permet de conserver au mieux la qualité de la vidéo.

Nous acceptons aussi les formats
.MOV
.AVI

A RETENIR

Format de fichier Mpeg4

Pour toute question, n'hésitez surtout pas à contacter l'équipe de l'ALFI :
diane.lacouture@alfi-asso.org ;
jeremy.liagre@alfi-asso.org

Les projets sont déposés. Et après ?

Ils seront valorisés dans le réseau Arcade-VYV Solidarités



Cérémonie le 4 novembre 2026 avec projection des films des projets et séquences participatives



Livret des Trophées avec répertoire des porteurs de projets ; articles de presse et communications sur les réseaux sociaux...



Mises en relation : entre porteurs de projets, avec des partenaires financeurs ou institutionnels...

3 prix seront attribués

Prix du citoyen remarquable

Prix coup de cœur des actionnaires

Prix du public

2 000 euros

2 000 euros

2 000 euros

Les dotations seront versées aux associations des salariés lauréats.

- Prix attribués par le jury des Trophées
- Prix décernés par les participants à la cérémonie des Trophées
- Vote des actionnaires Arcade Développement

avec 4 critères mis en avant

Les 2 critères socles = ceux que nous recherchons et valoriserons dans tous les projets

Action au service de la santé sociale

L'association participe à la lutte contre les exclusions et les inégalités, favorise l'insertion et l'égalité des chances et/ou crée du lien social.

Ancrage territorial

L'association est ancrée sur le territoire hexagonal et permet de développer des actions de proximité.

Les 2 critères complémentaires = ceux qui aideront à départager les projets et à désigner les lauréats

Implication du bénévole

Le bénévole joue un rôle actif dans la vie de l'association.

Besoin de financement

Si le bénévole était lauréat, la dotation associée ferait la différence pour aider l'association dans la poursuite et le développement de ses missions.

Qui sommes-nous ?



Généraliste de l'habitat depuis plus de 40 ans, le **Groupe Arcade-VYV** est le 4ème acteur sur le marché du logement social. A travers son engagement pour un logement favorable à la santé de ses occupants, le Groupe Arcade-VYV développe une ambition pour tous les territoires, pour tous et chacun, à tous les moments de la vie. Il promeut un habitat à la fois accessible économiquement et propice au mieux-vivre et à la santé, qui permet d'accompagner les personnes dans une expérience de vie saine, désirable et résiliente.



Créée en 1955, **l'ALFI** – Association pour le Logement des Familles et des Isolés – intervient, aux côtés de ses adhérents, les organismes Hlm du Groupe Arcade-VYV, pour apporter son savoir-faire en matière de gestion locative sociale, d'accompagnement social et d'ingénierie sociale et financière. Chaque année, elle coordonne, pour le compte de ses adhérents, l'organisation des Trophées de l'Innovation Sociale, en lien avec Arcade Développement.



Coopérative regroupant les salariés actionnaires du Groupe, **Arcade Développement** représente l'attachement que les fondateurs et dirigeants du Groupe portent à ce qui constitue sa première force : ses collaborateurs.

